

BULLETIN D'INFORMATION

26 septembre 2022

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Rappel sur la fin de deux assouplissements adoptés en 2020

Certificats de naissance

Le 6 octobre 2020, puisque la COVID-19 avait généré des retards dans la délivrance des certificats de naissance au Directeur de l'état civil (DEC), le ministère de la Famille (Ministère) avait annoncé qu'il était possible de conclure des ententes de courtes durées avec les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) pour les parents admissibles au paiement de la contribution réduite qui ne pouvaient présenter le certificat de naissance de leur enfant lors de leur demande d'admissibilité. Cette possibilité s'accompagnait de certaines conditions, notamment celle de fournir la preuve qu'ils avaient demandé au DEC d'obtenir les documents requis. La situation étant maintenant rétablie, le Ministère vous informe que cet assouplissement ne sera plus en vigueur à partir du 3 octobre 2022. Les parents devront désormais respecter l'ensemble des conditions prévues et notamment celle de fournir le certificat de naissance de l'enfant pour être admissible à une place à contribution réduite.

Vérifications de l'absence d'empêchement pour le personnel d'entretien

En vertu du décret 505-2020 du 6 mai 2020, le personnel requis pour procéder exclusivement à l'entretien, au nettoyage ou à la désinfection des installations et des équipements d'un SGEE n'avait pas à faire l'objet d'une vérification des renseignements nécessaires à l'établissement d'un empêchement, dans la mesure où un tel membre du personnel ne se trouvait en aucun temps seul membre du personnel en présence d'un enfant. Nous vous rappelons que cet assouplissement n'est plus en vigueur depuis le 25 mars 2022.

Vaccination contre la COVID-19 pour les enfants de 6 mois à 4 ans

La vaccination contre la COVID-19 est offerte aux enfants de 6 mois à 4 ans depuis le 25 juillet 2022. Les parents peuvent planifier un rendez-vous sur Clic Santé.

Il appartient aux parents de s'informer sur les avantages et les risques potentiels associés à la vaccination afin de prendre une décision éclairée. Que le parent accepte ou non l'offre de vaccination, cette décision doit être respectée et le statut vaccinal de l'enfant doit demeurer confidentiel et n'entraîner aucun traitement différent au SGEE.

La page [Vaccination contre la COVID-19](#) du site Quebec.ca présente diverses informations utiles sur la vaccination des enfants et des adultes.

Distribution de tests rapides

La distribution de boîtes de tests rapides se poursuit selon les mêmes modalités. Voir la page [Tests rapides et comment se les procurer](#) pour accéder aux coordonnées des points de service des différents territoires.

Bulletin de la vigie nationale COVID-19 et autres infections respiratoires

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) vient de faire paraître sur son site Internet le bulletin du mois de septembre de [Vigie de la COVID-19](#) dans les SGEE. La vigie de la COVID-19 et des autres infections respiratoires dans certains services de garde du Québec permet aux instances de santé publique de suivre de façon hebdomadaire les variations dans le temps des cas d'absentéisme liés à ces infections chez les enfants et les employés. Elle aide les décideurs de santé publique à mieux orienter les mesures de protection à mettre en place dans les SGEE, mais également dans le reste de la communauté.

Documentation utile pour les services de garde éducatifs à l'enfance

Voici un rappel de quelques adresses utiles en lien avec la COVID-19 :

- [Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#);
 - À noter que l'aide-mémoire « **Apprendre à vivre avec le virus** » qui figure dans la section « à consulter aussi » est en cours de révision.
Nous vous informerons lorsque ce document aura été mis à jour.
- [Pandémie de la COVID-19 – Rappel des mesures de prévention contre la COVID-19 en contexte de rentrée automnale](#);
- [Gestes pour limiter la transmission de la COVID-19](#);
- [COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#);
- [Trousse – COVID-19 : Guide et outils](#) de la CNESST pour tous les milieux de travail.

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de relation avec la clientèle du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.